

ajourner la réception. Faute par le Client d'avoir fait connaître sa décision dans le délai imparti, il est réputé avoir prononcé la réception. Lorsque le Client émet des réserves ou ajourne la réception, il doit justifier sa décision en la détaillant par référence aux constatations des procès-verbaux de procédure de recette. Le délai de mise en conformité est fixé dans le respect du calendrier initial de livraison, sous réserve que les modifications devant être apportées soient techniquement et humainement réalisables dans le délai imparti. A défaut, les Parties conviendront d'un nouveau délai raisonnable pour effectuer la mise en conformité. Dans le cas d'un ajournement de la réception, les Parties conviennent d'une deuxième procédure de recette qui se déroulera selon la même procédure que la première. Si, à l'issue de la deuxième procédure de recette, le Client ajourne de nouveau la réception, soit les Parties parviennent à se mettre d'accord sur une troisième procédure de recette dans un délai de huit (8) jours, soit la Partie la plus diligente saisit le tribunal aux fins de désignation d'un expert. En tout état de cause, la réception de conformité ou la réception définitive est une décision appartenant au seul Client basée sur les constatations des procès-verbaux.

## **6.2. Recette définitive : tests et réception de conformité**

### **6.2.1 Actualisation du Cahier des charges**

D'un commun accord avec le Client, MAGDALA actualisera, à l'issue de l'exécution de la Prestation, le Cahier des charges, ainsi que les procédures de recette telles que décrites dans le Cahier des charges. Les procédures de recettes qui auront été actualisées en fonction des modifications techniques éventuelles apportées, en accord avec le Client seront soumises par MAGDALA au Client pour approbation quinze (15) jours ouvrés avant le démarrage des tests.

Passé ce délai sans avoir donné de réponse, le Client est réputé avoir approuvé les procédures de tests de recettes modifiées.

Si dans ce délai, le Client refuse la procédure de recette modifiée, MAGDALA s'engage à proposer une autre procédure dans un délai de moins de cinq (5) jours ouvrés à condition que le refus soit motivé par le Client.

### **6.2.2 Réception finale des Prestations**

A l'issue de la période probatoire de service régulier, éventuellement allongée ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, et si MAGDALA a rempli ses obligations, le Client notifie aussitôt à ce dernier la réception définitive des Produits.

## **7 - DELAIS**

Les délais de conception et de livraison sont stipulés dans les Conditions techniques et commerciales. Les délais indiqués sont en outre suspendus de plein droit en cas d'intervention de tout évènement indépendant du contrôle de MAGDALA et ayant pour conséquence de retarder la livraison. Les délais s'entendent en jours ouvrés, hors problème d'approvisionnement ou de transport, et ne peuvent pas donner lieu à des pénalités de retard, dommages-intérêts, compensation, retenues, refus de livraison ou annulation de commandes, quelles que soient les causes, l'importance et les conséquences des délais. Les délais ne courent qu'à partir du jour où MAGDALA est en possession de toutes les informations nécessaires au commencement d'exécution de la commande et a accusé-réception de celle-ci. MAGDALA se réserve la possibilité d'effectuer des livraisons partielles avec facturations partielles correspondantes. MAGDALA s'efforcera d'avertir ses clients de toute difficulté qu'elle rencontrerait dans l'exécution des Prestations. MAGDALA sera déliée de son obligation de livraison en cas de force majeure (article 1218 du Code civil). Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant MAGDALA de son obligation de livrer (sans que cette liste soit exhaustive) : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, les accidents, les catastrophes naturelles, l'impossibilité d'être approvisionné, les pénuries notamment de carburants, les retards liés à l'importation ou au transport et d'une façon générale toute cause directe ou indirecte entravant ou arrêtant les fabrications ou livraisons de MAGDALA ou celles de ses fournisseurs. MAGDALA informera le Client dans un délai raisonnable, des cas et événements ci-dessus énumérés. Si l'évènement de force majeure se prolonge pendant une durée supérieure à un (1) mois, MAGDALA pourra résilier de plein droit le Contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans devoir aucune indemnité au Client. La résiliation prendra effet huit (8) jours après la date d'envoi de ladite lettre recommandée. En toute hypothèse, toute livraison ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers MAGDALA, quelle qu'en soit la cause.

## **8 - RECLAMATIONS - RETOURS - GARANTIES**

### **8.1. Réclamations**

Le Client doit vérifier les Produits conformément aux dispositions des articles 4 et 6 des présentes, ce contrôle devant notamment porter sur la qualité, les quantités, les références des Services et Produits et leur conformité à la commande. Les Produits livrés conformément à la commande le sont à titre définitif et ne peuvent être ni repris, ni échangés. Sans préjudice des dispositions que le Client doit prendre vis-à-vis du transporteur, toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les Produits livrés, devra être adressée à MAGDALA par écrit dans un délai de trois (3) mois suivant la livraison par lettre recommandée avec accusé de réception. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des non-conformités ou manquants constatés. Passé ce délai, aucune réclamation pour non-conformité ne sera acceptée par MAGDALA. En outre, si le Client entend engager une action en justice sur une éventuelle non-conformité du Produit, il doit impérativement le faire dans un délai d'un an à compter de la livraison. Passé ce délai, son action est prescrite. Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des non-conformités constatées et notamment, les références exactes des Produits livrés. Le Client doit laisser à MAGDALA toute facilité pour procéder à la constatation de ces non-conformités et pour y porter remède. Il s'abstient d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

### **8.2. Retour de Produits**

Tout retour de Produits doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de la part de MAGDALA. Tous Produits retournés sans cet accord ne donneront lieu ni à l'établissement d'un avoir, ni à un remplacement. Les Produits seront tenus à la disposition du Client. Les Produits sont retournés dans leurs emballages d'origine et les frais de transport et les risques de retour demeurent, en toutes circonstances, à la charge du Client. En cas de non-conformité ou de défaut des Produits livrés, dûment constaté par MAGDALA dans les conditions prévues ci-dessus, la seule responsabilité de MAGDALA est strictement limitée, au choix de MAGDALA et à ses frais, au remplacement des articles non-conformes ou à la réparation du Produit, à l'exclusion de tout dédommagement, indemnité ou dommages-intérêts, à quelque titre que ce soit. Si MAGDALA constate que la non-conformité ou le défaut invoqué(e) est injustifié(e) ou abusif(ve), la prise en charge sera effectuée sur commande du Client et facturée au tarif en vigueur.

### **8.3. Garanties**

Toute intervention du Client sur le Produit, qu'elle soit extrinsèque ou intrinsèque engage sa responsabilité. Il est par conséquent responsable de tout défaut des Produits résultant de l'intervention du Client ou de tout tiers qu'il a autorisé, ou des conditions de stockage ou de conservation défectueuses ou non conformes aux conditions spécifiques du Produit ou aux règles de bonnes pratiques. Les Produits commercialisés par MAGDALA sont conformes à la législation française ainsi qu'à aux normes européennes et françaises en vigueur à l'exclusion de toute autre législation ou réglementation. Le Client accepte par ailleurs expressément qu'il est entièrement responsable de l'expression de ses besoins et du choix des Produits commercialisés par MAGDALA et de leur usage conforme. Les Produits commercialisés par MAGDALA sont garantis pendant trois (3) mois à compter de leur livraison contre tout défaut de fabrication qui les rendrait impropres à leur destination. La garantie ne saurait jouer pour les défauts apparents dont le Client devra se prévaloir dans les conditions de l'article 4 et 8.1 des présentes conditions générales de vente.

Sauf convention contraire, toute garantie est exclue si le défaut est dû à l'usage normale, à une négligence, à un défaut d'entretien ou de maintenance, à un défaut de surveillance, à une intervention non-autorisée du Client ou d'un tiers, à une utilisation non-conforme aux recommandations préconisées par MAGDALA dans les notices ou recommandations notamment, en cas d'usage des Produits ou Services avec un matériel non-homologué, à une utilisation spécifique des Produits ou Services qui n'a pas été portée à la connaissance de MAGDALA, à un usage anormal ou sur des supports autres que ceux homologués ou dans des conditions de stockage, d'entretien ou de traitement défectueuses ou non-conformes aux recommandations de MAGDALA.

La garantie de MAGDALA est limitée au remplacement du Produit ou à une nouvelle exécution du Service défectueux, dans les mêmes conditions que celles des articles 4 et suivants, à l'exclusion de toute autre garantie. En outre, le Client s'engage à retourner à MAGDALA, à première demande, le Produit défectueux. La garantie n'entraîne aucun remboursement par MAGDALA des frais de mains d'œuvre supportés par le Client. Les Produits défectueux redevenant propriété de MAGDALA et devront lui être retournés par le Client. Les échanges de Produits ou pièces faits au titre de la garantie ne donnent droit, ni au paiement de dommages et intérêts, ni à résiliation du Contrat.

Toute garantie autre que celles décrites ci-dessus est exclue, et notamment il ne peut être garanti l'adéquation des Produits ou Services à tous les besoins et exigences du Client et qui relève de sa seule appréciation. Les Produits ou Services sont fournis « tel qu'ils sont » compte tenu de leur qualité, de leur fonctionnement et de leurs performances. Le Client a reçu toutes les informations nécessaires de MAGDALA lui permettant de bien connaître les Produits ou Services et d'apprécier leur adéquation à ses besoins avant sa commande. Il reconnaît et accepte qu'il est impossible de garantir (i) que les Produits ou Services conviendront à toutes les combinaisons que le Client pourrait choisir notamment avec des matériels non-homologués, (ii) qu'ils fonctionnent dans tout matériel, et (iii) qu'ils seront utilisables sans interruption ou défaut, ni que tous les défauts pourront être corrigés. MAGDALA ne pourra pas être tenue responsable (i) des défauts et/ou des altérations des Produits ou Services et des conséquences qui peuvent résulter d'une utilisation non conforme des Produits ou Services par le Client ; (ii) d'une intervention inadéquate sur les Produits ou Services; et/ou de (iii) l'utilisation ou de l'assemblage des Produits ou Services avec un composant ou un matériel tiers incompatible ou non-homologué. MAGDALA exclut toute obligation, expresse ou implicite, relative aux Services en termes notamment, mais sans limitation, d'utilisation, de performances ou de résultat, de qualité marchande, de qualité satisfaisante, d'adéquation à une fin spécifique ou d'absence de contrefaçon. MAGDALA est tenue à une obligation générale de moyens pour l'ensemble des Prestations qu'elle fournit dans le cadre des présentes conditions générales de vente. En aucun cas, MAGDALA n'aura d'obligations ou ne sera responsable des dommages autres que des dommages directs prouvés qui lui sont imputables et ce, dans les limites suivantes. MAGDALA ne pourra être tenue responsable de tout dommage indirect, spécial, accessoire ou incident et toutes pertes financières et commerciales, prévisibles ou non, et de tous préjudices matériels ou moraux en résultant (notamment et sans que cette énumération soit limitative, manque à gagner, pertes d'exploitation, de bénéfices, perte de clientèle, réduction d'activité ou interruption d'activité) et revendiqués par le Client ou tout tiers, et résultant des Produits ou Services livrés, de leur utilisation ou de l'impossibilité de les utiliser, d'un manquement à une garantie expresse ou tacite. En toute hypothèse, la responsabilité totale de MAGDALA, sauf dol ou faute lourde, sera limitée et ne pourra en aucun cas excéder la somme effectivement perçue par MAGDALA au titre du Produit ou du Service qui est directement à l'origine du préjudice. Les limitations et exclusions de responsabilité prévues aux présentes s'appliquent dans toute la mesure permise par la législation applicable et ce, quel que soit le fondement de responsabilité invoquée : responsabilité contractuelle, délictuelle, responsabilité sans faute, violation de garantie, équité ou autre. Dans toute la